



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Monsieur le Recteur de la région académique de Corse,
recteur de l'académie de Corse, chancelier des
Universités

- Vu** le décret n° 2017-169 du 10 février 2017 relatif au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI)
- Vu** l'arrêté du 10 février 2017 relatif au CAPPEI
- Vu** la circulaire n°2017-026 du 14-02-2017 portant organisation du CAPPEI

Rectorat
Division des Examens et
Concours

ARRETE D'ADMISSION

Dossier suivi par

Cecilia SARTORI

Téléphone

04.95.50.34.06

Télécopie

04.95.51.47.75

E-mail

cecilia.sartori@ac-corse.fr

Article 1 :

Sont déclarées admises au titre de la session 2023 du certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'école inclusive (CAPPEI), les candidates dont les noms suivent :

- GENNOU Marion
- GUIGUET ALFONSI Anne-Eléonore
- MATTEI Eva
- MONDOLONI Valérie
- THOLOME VESPERINI Laura

Article 2 :

Est déclarée admise au titre de la session 2023 de la validation des acquis de l'expérience professionnelle d'un enseignement inclusif (VAEP) dans le CAPPEI, la candidate dont le nom suit :

- PONTET Salomé

Article 3 :

Madame la secrétaire générale de l'académie de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté

Fait à Ajaccio, le 14 Juin 2023

Le recteur,

Pour le Recteur et par délégation
la Secrétaire

Jean-Philippe AGRESTI

Virginie FR